

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Mercredi 10 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Jeanne Guillot, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LA-FOSSE, Marie-Claire MORILLE, Françoise BOUILDE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Dominique COLAS, Marie-Laure GUILLAS, Franck PERRAULT, Annick CLOAREC, Charles MORVANT, Catherine FOUGERE, Mireille POILANE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Liliane BEZIAUD, Marie-Anne VIAIRON, Géraldine PIROIS, Marie-Luce BERTAUD, Yvette GACHOT, Mathieu MOREAU, Chantal PARAGE

Élus ayant donné pouvoir : Yohann ROLLAND, Marcel PERRAULT, Laurence NEVEU, Bruno LAMBERT

Excusés : Florian BAIN, Romuald BRICAULT, Rénauld DEFAUDAIS, Luc LAMBERT, Mohamed HILALI-CHERGUI, Katia BONIFACE, Cédric VALE, Alexandre BRANCHU, Mickaël DOISNEAU, Céline LE GOLVAN, Anita MATHA, Stéphanie PAVION Thiébaud ROLLAND, Cédric LAUNAY, Marina GATE, Bertrand ORHON

Marie-Anne VIAIRON a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux de Val d'Erdre-Auxence des 21 mai et 20 juin 2019

AFFAIRES GENERALES

Accord local de la CCVHA : répartition par commune des sièges de conseillers communautaires

AFFAIRES GENERALES – FINANCES

Décision Modificative N° 1 : Clôture du budget Lotissement et remboursement du trop-perçu FCTVA

AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES

-Création CDD animateur TAP et cantine (**12.5h** /35^{ème} du 02/09/2019 au 4/07/2020) – Commune déléguée de La Cornuaille (Y. Cottenceau),

-CDD animateur TAP et cantine (**17.5h** /35^{ème} du 09/09/2018 au 4/07/2020) – commune déléguée de La Cornuaille (F. Harel),

-CDD Adjoint technique (**22.5h**/35^{ème} du 02/09/2019 au 4/07/2020) - Commune déléguée de La Cornuaille (Catherine GATINEAU)

-Création au 01.10.2019 d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet (Marlène Pineau)

1^{ère} Commission : Affaires scolaires

- Avenant pour la restauration scolaire VEA (matériel manquant)
- Convention avec l'OGEC de l'école privée Noël Pinot pour la vente des repas

2^{ème} Commission : Voirie communale et Aménagement rural

- Voirie : achat portion parcelle (12 rue de la Cornuaille) pour création de places de stationnements

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

- Déviation du Louroux-Béconnais : avis de la commune sur la procédure de déclaration d'utilité publique
- Bilan social CIAS CCVHA : septembre 2018- juin 2019
- Commune déléguée de Villemoisan : échange de terrains entre Maine-et-Loire Habitat et la commune déléguée de Villemoisan : rue de l'Auxence
- Commune déléguée du Louroux-Béconnais : vente de ferrailles à M. CADEAU dans le cadre du démontage des serres des Fresries
- Participation 2019 au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- Ressources Humaines- CDD non-permanent – Sièges de VEA
- POINT D'INFORMATION : Voirie Départementale : limitation de vitesse à 90 km/h

AFFAIRES GENERALES - Accord local de la CCVHA : répartition par commune des sièges de conseillers communautaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2016 fixant la composition du conseil communautaire de la communauté des Vallées du Haut-Anjou et la répartition par commune des sièges de conseiller communautaire ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté des Vallées du Haut-Anjou pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées **au plus tard le 31 août 2019** par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à cinquante le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Noms des communes	Populations municipales	Nombre de conseillers titulaires
Les Hauts d'Anjou	8776	11
Erdre-en-Anjou	5750	7
Le Lion d'Angers	4870	6
Val d'Erdre-Auxence	4856	6
Becon-les-Granits	2810	4
Grez-Neuville	1449	2
Thorigné d'Anjou	1222	2
Saint-Augustin-des-Bois	1214	2
Sceaux-d'Anjou	1183	2
Miré	989	2
Juvardeil	822	1
Montreuil-sur-Maine	744	1
Chambellay	392	1
Saint-Sigismond	375	1
Chenillé-Champteussé	354	1
La Jaille-Yvon	320	1

Total des sièges répartis : 50

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté des Vallées du Haut-Anjou.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

Décide de fixer, à cinquante le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de des Vallées du Haut-Anjou, réparti comme suit :

Noms des communes	Populations municipales	Nombre de conseillers titulaires
Les Hauts d'Anjou	8 776	11
Erdre-en-Anjou	5 750	7
Le Lion d'Angers	4 870	6
Val d'Erdre-Auxence	4 856	6
Becon-les-Granits	2 810	4
Grez-Neuville	1449	2
Thorigné d'Anjou	1222	2
Saint-Augustin-des-Bois	1214	2
Sceaux-d'Anjou	1183	2
Miré	989	2
Juvardeil	822	1
Montreuil-sur-Maine	744	1
Chambellay	392	1
Saint-Sigismond	375	1
Chenillé-Champteussé	354	1
La Jaille-Yvon	320	1

AFFAIRES GENERALES – FINANCES - Décision Modificative N° 1 : CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT ET REMBOURSEMENT TROP PERCU FCTVA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 1.

La décision modificative a pour objet de reprendre les soldes (en fonctionnement et en investissement) du budget lotissement « Les Fresries » qui sera clôturé au 31/08/2019.

Soldes à intégrer :

Au 002 (fonctionnement) : - 13 662,70 €

Au 001 (investissement) : 111 308,48 €

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la clôture du budget lotissement permet :

- De rembourser le trop perçu FCTVA 2018 (dépenses au 10222 de **10 816,66 €**)
- De réduire l'emprunt prévu dans le budget primitif

Il convient également d'augmenter les crédits d'investissement au chapitre 21 (reprise des stocks du budget lotissement pour **111 308,48 €**).

Suite à cette reprise des stocks, le budget principal peut comptabiliser la vente des terrains à Foncier Aménagement (**120 000 €** de recettes au chapitre 024).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

DEPENSES

001 – Reprise résultat investissement	- 111 308,48
023 – Virement à la section investissement	- 13 662,70
21 – Immobilisations corporelles	+ 111 308,48
10222 - FCTVA	+ 10 816,66

RECETTES

002 – Reprise résultat fonctionnement	- 13 662,70
021 – Virement de la section fonctionnement	- 13 662,70
024 – Produits de cessions	+ 120 000,00
16 – Emprunts	- 95 520,44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

DEPENSES	
001 – Reprise résultat investissement	- 111 308,48
023 – Virement à la section investissement	- 13 662,70
21 – Immobilisations corporelles	+ 111 308,48
10222 - FCTVA	+ 10 816,66

RECETTES	
002 – Reprise résultat fonctionnement	- 13 662,70
021 – Virement à la section investissement	- 13 662,70
024 – Produits de cession	+ 120 000,00
16 – Emprunts	- 95 520,44

AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES

-Création CDD animateur TAP et cantine (12.5h /35^{ème} du 02/09/2019 au 4/07/2020) – Commune déléguée de La Cornuaille

-CDD animateur TAP et cantine (17.5h /35^{ème} du 09/09/2018 au 4/07/2020) – commune déléguée de La Cornuaille

-CDD Adjoint technique (22.5h/35^{ème} du 02/09/2019 au 4/07/2020) - Commune déléguée de La Cornuaille

En vue de la prochaine rentrée scolaire, M. Le Maire propose au Conseil Municipal **la création des 3 cdd non-permanents du 02/09/2019 au 03/07/2020** pour un accroissement temporaire d'activité, **à temps non complet** ci-dessous:

- 1 cdd « *adjoint territorial d'animation* » de 12,5 h hebdo
- 1 cdd « *adjoint territorial d'animation* » de 17,5 h hebdo
- 1 cdd « *adjoint technique* » de 22,5 h hebdo

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide la création des 3 cdd non-permanents du 02/09/2019 au 03/07/2020 pour un accroissement temporaire d'activité, à temps non complet ci-dessous:

- 1 cdd « *adjoint territorial d'animation* » de 12,5 h hebdo
- 1 cdd « *adjoint territorial d'animation* » de 17,5 h hebdo
- 1 cdd « *adjoint technique* » de 22,5 h hebdo

AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES -Création au 01.10.2019 d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet

Il est proposé au conseil municipal de nommer Mme Marlène Pineau, en tant que stagiaire à compter du 01/10/2019, sur le poste de Responsable de la Communication, de la Culture et de la Vie associative.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet (échelle C1) à compter du 01/10/2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet (échelle C1) **à compter du 01/10/2019,**
- **- dit** que les crédits sont inscrits au budget communal de 2019.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : AVENANT N° 1 POUR LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un avenant pour le marché de restauration scolaire de Val d'Erdre-Auxence, avec la société RESTAUVAL.

Monsieur le Maire décrit au Conseil Municipal les caractéristiques principales de l'avenant :

- Investissement supplémentaire en matériel non prévu dans le marché initial
 - o 3 fours de maintien en température sur les sites des cuisines annexes (école privée Noël Pinot, La Cornuaille, Villemoisan)
 - o 3 friteuses sur les sites des cuisines annexes (école privée Noël Pinot, La Cornuaille, Villemoisan)
- Modification du nombre d'heures hebdomadaires pour l'aide cuisine du prestataire : 22 heures au lieu de 20 heures en raison de la livraison de repas le mercredi (non prévu dans le marché initial)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix des repas sera impacté de 0,04 centimes H.T. par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour la restauration scolaire de Val d'Erdre-Auxence

1^{ère} Commission : Affaires scolaires - Convention avec l'OGEC de l'école privée Noël Pinot pour la vente des repas
--

Dans le cadre du nouveau marché de restauration scolaire organisé en une cuisine centrale et en 3 cuisines satellites (écoles de Villemoisan et La Cornuaille / école privée N. Pinot) lors de la prochaine rentrée scolaire 2019-2020, M. Le Maire explique qu'il a été proposé d'inclure l'école privée Noël Pinot afin de faire bénéficier la liaison chaude à l'ensemble des élèves de Val d'Erdre-Auxence à partir du 2 septembre 2019.

La cuisine centrale est située allée des Druides au Louroux-Béconnais

L'école Noël Pinot ne disposant pas de moyens propres pour assurer la production de repas en liaison chaude, elle souhaite recourir à une prestation de services auprès de la Commune de Val d'Erdre-Auxence pour la fourniture de 70 à 80 repas par jour.

Cette prestation pourra être assurée uniquement pendant la période scolaire.

Pour cela, il est proposé que la commune refacture au prix réel les repas. Le prix de vente des repas est déterminé à partir des coûts d'exploitation par repas fabriqué et livré.

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans à partir du 2 septembre 2019.

Toute modification de la convention donnera lieu à l'établissement d'un avenant nécessitant une délibération pour la commune.

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer la convention correspondante entre l'OGEC de l'école Noël Pinot et la commune de Val d'Erdre-Auxence.

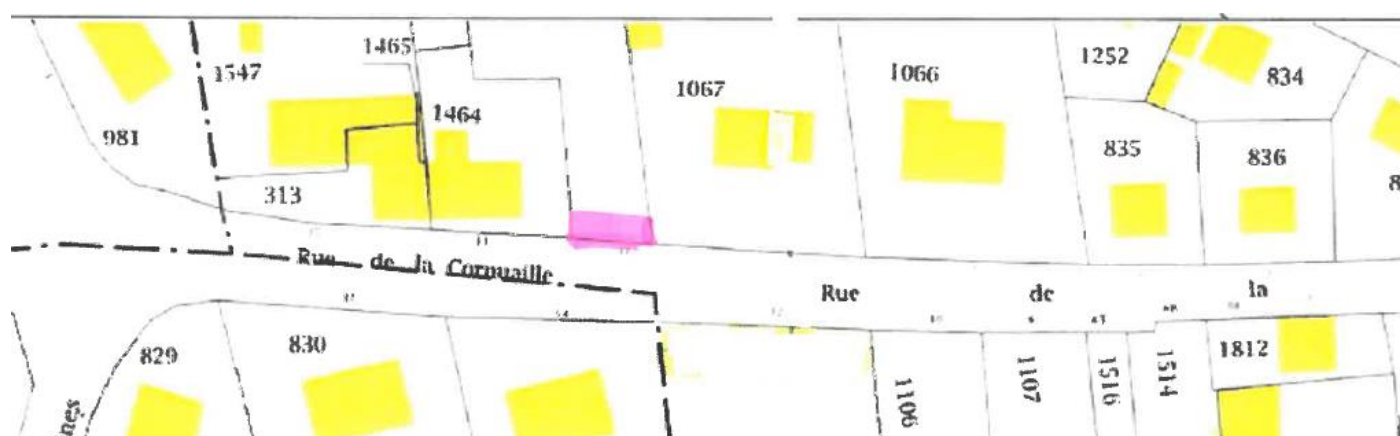
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention entre l'OGEC et la commune de Val d'Erdre-Auxence
- de charger M. Le Maire de l'ensemble des modalités administratives afférentes à la présente délibération.

2^{ème} Commission : Voirie communale et Aménagement rural-Voirie : achat portion parcelle (12 rue de la Cornuaille – Le Louroux-Béconnais) pour création de places de stationnements

M. Jean-Pierre BRU, adjoint à la Voirie communale explique que dans le cadre des travaux de voirie qui se terminent rue de La Cornuaille, il est nécessaire de procéder à la création de **4 places de stationnements publics**.

Pour cela, il propose que la commune achète à l'euro symbolique la portion rose (cf plan) à M. Christian Chartier. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. Le Maire à acheter la portion de parcelle rose (cf plan) au niveau du 11 rue de la Cornuaille-Le Louroux-Béconnais à l'euro symbolique ; frais d'acte et de géomètre à la charge de la commune.

- de charger M. Le Maire de l'ensemble des modalités administratives afférentes à la présente délibération.

4^{ème} COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DIA

Section	N°	Adresse	Surface	Nature
N	347	1 et 3, avenue de la Liberté	740 m ²	Bâti
C	946	2, avenue du Cadran	529 m ²	Bâti

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

2^{ème} COMMISSION VOIRIE - Déviation du Louroux-Béconnais : avis de la commune sur la procédure de déclaration d'utilité publique

M. Le Maire explique que par délibération du 25 février 2019, le Conseil Départemental de Maine-et-Loire a sollicité l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique dans le cadre du projet de la RD963 sur le territoire de Val d'Erdre-Auxence en vue du contournement de la commune déléguée du Louroux-Béconnais.

En application des articles L.122-1-V et R. 122-7 du code de l'environnement, la version numérique du dossier d'enquête accompagné de l'étude d'impact sur le projet a été adressée à la commune de Val d'Erdre-Auxence dans le cadre de la procédure de demande d'utilité publique.

Le Conseil municipal de Val d'Erdre-Auxence dispose d'un délai de 2 mois pour donner son avis auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire – Direction de l'interministérialité et du développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à la procédure de déclaration d'utilité publique dans le cadre du projet de contournement du Louroux-Béconnais.
- de charger M. Le Maire de l'ensemble des modalités administratives afférentes à la présente délibération.

4^{ème} Commission : AFFAIRES SOCIALES- Bilan social CIAS CCVHA : septembre 2018- juin2019

Madame Mireille POILANE, adjointe en charge des Affaires sociales et membre du CIAS de la CCVHA présente le bilan social 2018 du CIAS



L'ACTION DU CIAS EN 2019

● **Santé**

- Animation des pôles et maisons de santé (gestion de l'occupation des locaux, création et animation de comités de gestion...)
- Actions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec les professionnels de santé du territoire :
 - Spectacle-débat prévention du suicide à Châteauneuf-sur-Sarthe, au Lion d'Angers et à Bécon-les-Granits en partenariat avec le Pôle Santé du Haut-Anjou : 6, 13 et 27 juin 2019
 - Conférence activité physique/bien être au Lion d'Angers en partenariat avec l'association Médilion d'Anjou : 14 novembre 2019
- Mise en place de consultations avancées en cardiologie et en diabétologie au Pôle Santé du Lion d'Angers en partenariat avec le Centre Hospitalier Haut-Anjou : septembre 2019
- Participation au Contrat Local de Santé piloté par le PETR
- Participation à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé COLHAJ

● **Seniors**

- Animation d'un groupe de travail pour agir sur la prévention de la perte d'autonomie
- Animation d'un Challenge Seniors Connecté : le 11 octobre 2019 au Lion d'Angers
- Lancement des ateliers Innov'Num' Seniors (ateliers numériques) sur tout le territoire : à partir de septembre 2019

● **MSAP**

- Mise en place d'un café partenaires trimestriel pour favoriser le travail en réseau (MSAP Les Hauts d'Anjou)
- Préparation de la mise en fonctionnement de la MSAP de Val d'Erdre-Auxence
- Poursuite de la réflexion sur le déploiement d'une MSAP au Lion d'Angers

● **Famille**

- Lancement de la Charte avec les familles en partenariat avec la MSA, la CAF et les communes du Lion d'Angers et d'Erdre-en-Anjou (des actions pour les familles, construites avec les familles) : janvier 2019

● **Gens du voyage**

- Co-pilotage d'un projet d'habitats adaptés/CIAS-Service Habitat CCVHA
- Accompagnement social des familles concernées

- **Mobilité**
 - Pilotage et animation du transport solidaire
 - Animation d'un groupe de travail pour développer les outils de mobilité
 - Réflexion autour de l'expérimentation d'un dispositif d'auto-stop spontané

- **Analyse des besoins sociaux**
 - Recueil des données quantitatives : mars à juin 2019
 - Entretiens avec les référents action sociale communale : juillet/août 2019
 - Enquêtes aux habitants et aux partenaires médico-sociaux : lancement le 2 septembre 2019
 - Animation d'une fabrique territoriale « action sociale » : septembre 2019

- **Portage de repas à domicile**
 - Animation d'un groupe de travail pour harmoniser le dispositif et améliorer sa qualité lorsque le service rendu est insatisfaisant
 - Lancement d'un appel d'offre : fin 2019

- **Soutien technique aux CCAS et mairies dans le cadre de situations sociales individuelles complexes**
 - Appui à l'analyse et l'orientation de situations relevant de l'action sociale communale sur sollicitation

- **Communication**
 - Réalisation d'une plaquette de présentation du CIAS : diffusion en septembre 2019
 - Actualisation de la plaquette de présentation du service de portage de repas : diffusion en octobre 2019



LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Il s'agit d'un service solidaire basé sur le bénévolat et s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

Le service de transport de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou repose sur la complémentarité de plusieurs fonctionnements :

- gestion directe par le CIAS pour Andigné, Brain-sur-Longuenée, Chambellay, Chenillé-Changé, Champteussé-sur-Baconne, Gené, Grez-Neuville, La Jaille-Yvon, Le Lion d'Angers, Montreuil-sur-Maine, Sceaux-d'Anjou, Thorigné-d'Anjou, Vern-d'Anjou ;

- gestion par l'association Voitur'âges du Haut-Anjou pour Châteauneuf-sur-Sarthe, Bris-sarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Juvardeil, Marigné, Miré, Querré, Sœurdres ;
- gestion par l'association Familles rurales 49 pour La Pouéze ;
- gestion par le CCAS de Val d'Erdre-Auxence pour Le Louroux-Béconnais, La Cornuaille, Villemoisan ;
- gestion directe par le CCAS pour Saint-Augustin-des-Bois ;
- gestion directe par le CCAS pour Bécon-les-Granits.

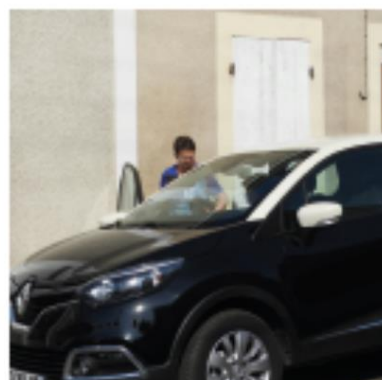
PROJETS 2019

/ Harmonisation du fonctionnement et des tarifs.

/ Réflexion sur des dispositifs complémentaires d'aide à la mobilité.

/ Consolidation de l'animation du réseau de bénévoles.

Transport solidaire	2018
Nombre de bénévoles	102
Nombre d'utilisateurs	665
Nombre de trajets effectués	2 092
Nombre de kilomètres parcourus	51 014



LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

S'adressant aux personnes âgées de plus de 60 ans, le portage de repas favorise le maintien à domicile des seniors ou des personnes en situation de handicap, et participe, en outre, à la préservation du lien social.

Sur mesure, il s'adapte aux besoins des usagers.



189 bénéficiaires



27 483 repas livrés

PROJET 2019

/ Harmonisation des prestations sur l'ensemble du territoire.



L'ACTION EN FAVEUR DES SENIORS



2

Challenges seniors organisés en 2018 à Champigné (Les Hauts-d'Anjou) et au Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence)

PROJETS 2019

/ Ateliers d'aide aux démarches en ligne (InnovNum Seniors).

/ Organisation du 4^e Challenge seniors.

153

cumul des participants aux deux Challenges seniors organisés en 2018

L'INSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

37 000

en euros le montant de la subvention allouée à la Mission locale en 2018 (1€ par habitant)

3 800

en euros le montant de la subvention allouée à Solipass en 2018

INNOVNUM, UN PROGRAMME POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

Quels bénéfices et opportunités pour la population, les entreprises et les associations, du développement du numérique ? La dématérialisation des services publics laissera-t-elle au bord de la route une partie d'entre nous ?

Au travers de ce programme lancé en 2018, les élus de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou partagent une même vision, le numérique doit constituer un droit partagé par et pour tous, une opportunité pour tous les habitants et les entreprises de notre territoire, ne laisser personne « en dehors » et révéler les talents d'aujourd'hui et de demain.

La création du programme InnovNum s'articule autour de quatre dispositifs innovants animés par un pilote en mode projet :

- InnovNum : ateliers de médiation numérique itinérants accessibles à tous.
- InnovLab Tiers-lieux : laboratoire d'expérimentation dédié aux rendez-vous business pro, artisans, agriculteurs, associations, commerçants... et aux télétravailleurs.
- InnovChallenge : appel à projets innovants avec remise de prix annuelle (étudiants, collégiens, lycéens).
- InnovBus : dispositif itinérant d'animation et de médiation, inclusion numérique (aide aux démarches en ligne...).

PROJETS 2019

/ Poursuite des ateliers InnovNum.

/ Lancement du projet InnovLab.

/ Lancement de l'appel à projet InnovChallenge.

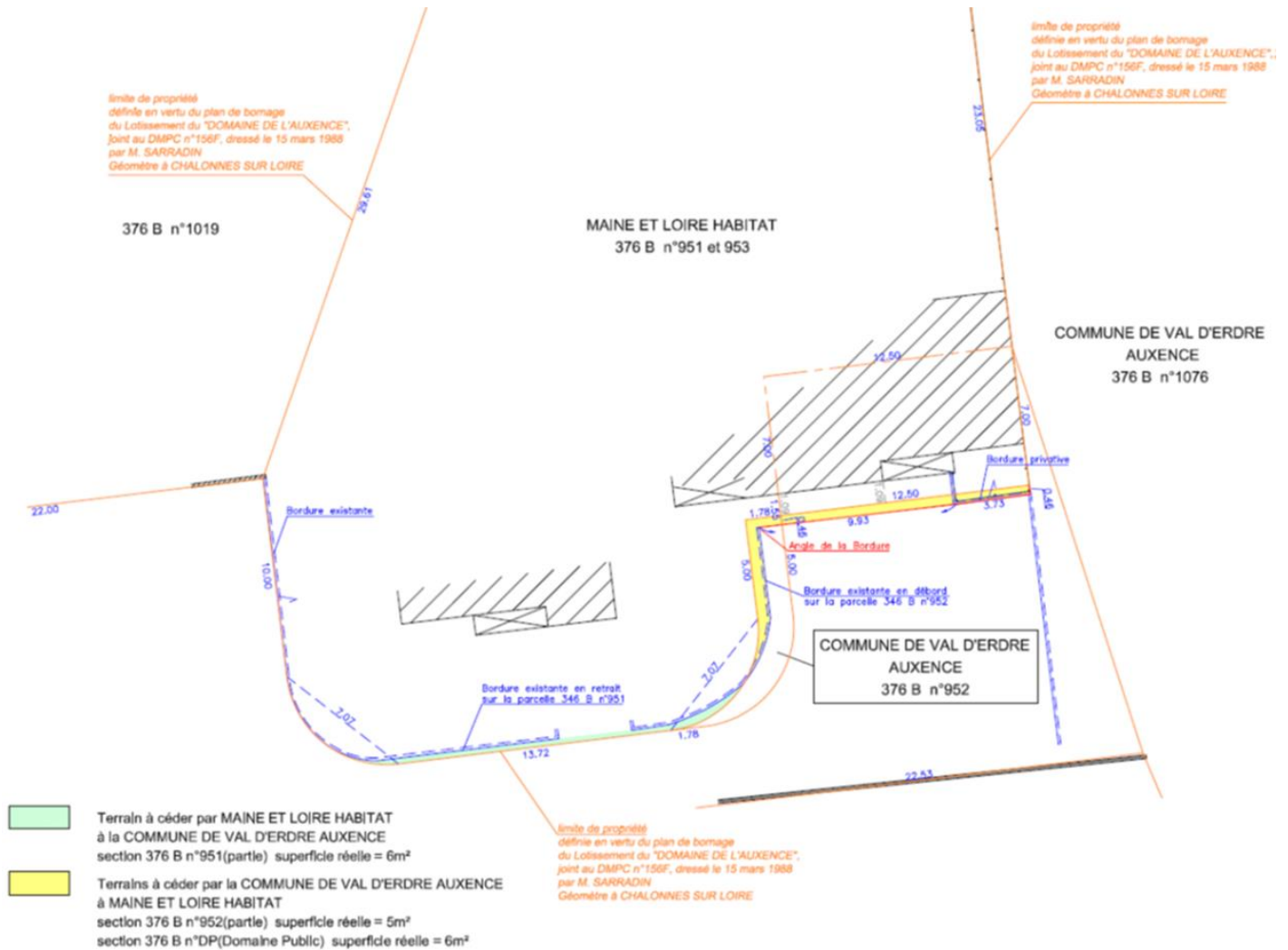
Innov'Num  by
Vallées du
Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.innovnum.fr

2^{ème} COMMISSION VOIRIE - Commune déléguée de Villemoisan : échange de terrains – rue de l’Auxence entre Maine-et-Loire Habitat et la commune déléguée de Villemoisan :

M. Michel Belouin, Maire délégué de Villemoisan explique que Maine et Loire Habitat réalise des travaux dans 3 logements situés dans le haut de la rue de l’Auxence.

Suite au passage du géomètre, M. Michel Belouin, Maire délégué de Villemoisan indique qu’il a été convenu avec Maine & Loire Habitat qu’il n’y aurait aucun frais à la charge de la commune dans le cadre de cet échange de terrains.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l’unanimité :

- d’émettre un avis favorable à cet échange de terrains entre la commune déléguée de Villemoisan et Maine et Loire Habitat.
- d’autoriser M. Maire déléguée de Villemoisan à signer l’acte d’échange de terrains
- de charger M. Le Maire déléguée de Villemoisan de l’ensemble des modalités administratives afférentes à la présente délibération.

AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES : VENTE DE FERRAILLE A M. CADEAU DANS LE CADRE DU DEMONTAGE DES SERRES DES FRESRIES

A l'occasion des travaux du démontage des serres du Louroux-Béconnais (terrain Les Fresries), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la ferraille à Monsieur Cyril CADEAU, récupérateur en fer et métaux, au prix du marché soit 0,070 euros le kg.

La vente de 5 640 kg de ferraille donnera lieu à l'émission d'un chèque de 394,80 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre 5 640 kg de ferraille à Monsieur Cyril CADEAU, récupérateur en fer et métaux, au prix du marché (0,070 euros le kg), soit 394,80 euros

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : PARTICIPATION 2019 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année le Conseil Départemental sollicite la participation des communes au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et ce, afin de permettre aux ménages les plus fragiles du département de bénéficier d'aides financières leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

La participation pour l'année 2019 s'élève à **733,95 €** correspondant à :

- 800,00 € de part forfaitaire pour la tranche de population comprise entre 2 000 et 4 999 habitants
- Minoration de la part forfaitaire en fonction du nombre de logements HLM par rapport au parc total de résidences principales ($150/1817 = 8,26\%$), soit 66,05 €.

Pour information, la contribution en 2018 a permis d'aider 5 956 bénéficiaires pour un montant total de 3 515 400 € (y compris les autres financeurs du FSL : collectivités locales, CAF, MSA, bailleurs sociaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de participer au fonds de solidarité pour le logement, pour l'année 2019, à hauteur de 733,95 €

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF « RENFORT Service Administratif » - DU 23/07/2019 AU 31/10/2019 – POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Considérant qu'en raison d'une suractivité au sein des services administratifs, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Administratif à temps non complet, à raison de 26.25 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir: contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs) au sein du service administratif du siège de la commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent **d'Adjoint Administratif**, pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de **26.25 heures hebdomadaires**, pour la période du **23/07/2019 au 31/10/2019**,

POINT D'INFORMATION : VOIRIE DEPARTEMENTALE : LIMITATION DE VITESSE A 90 km/h

M. Le Maire indique que le projet de loi d'orientation sur les mobilités permettrait aux Présidents de Conseil départemental de fixer les limites de vitesses supérieures sur les routes départementales relevant de leur compétence.

En Maine-et-Loire, ont été sélectionnées les routes du réseau structurant départemental qui présentent des caractéristiques favorables pour y porter la limite de vitesse à 90 km/h :

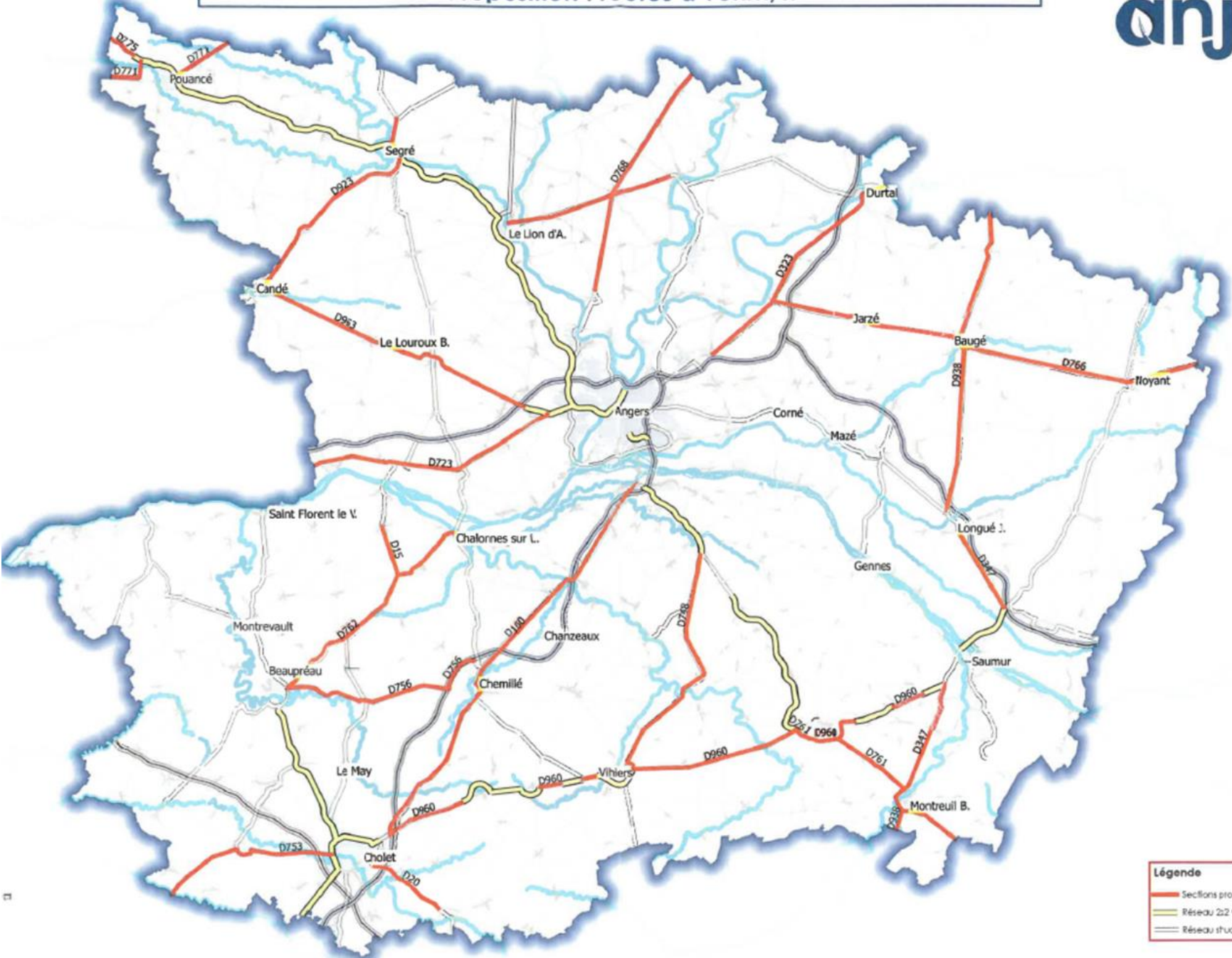
- une faible accidentologie sur les cinq dernières années entre 2014 et 2018,
- des sections suffisamment longues et significatives pour éviter les changements de limitations de vitesses successifs,
- des chaussées comprenant des parties suffisamment rectilignes et dégagées avec une largeur suffisante (7 mètres et plus) et des accotements offrant un bon dégagement (supérieur à 2 mètres de large),
- itinéraires avec des carrefours aménagés et sections présentant peu d'accès riverains ou d'habitations en bordure de route.

Cela représente 450 km de route sur les 4 760 km de réseau départemental (cf carte).

Les communes concernées sont associées à cette réflexion avant que le Conseil Départemental ne transmette les tronçons identifiés à la Commission départementale de sécurité routière.

Un débat sur ce point d'information a lieu.

Proposition : routes à 90km/h



Légende

- Sections proposées à 90km/h (450km)
- Réseau 2x voies
- Réseau structurant

11

5^{ème} Commission Sports, Culture, loisirs, associations – Tarif 2019 de location de la salle du Petit Anjou – cautions des salles municipales hors salle de l'Argerie

Madame Marie-Anne Viairon, adjointe à la Commission Sports, Culture, loisirs, associations explique que la salle du Petit Anjou située à proximité de l'étang du Petit Anjou au Louroux-Béconnais est désormais utilisable par les usagers qui seraient intéressés pour la louer. Il s'agit de permettre l'utilisation de la partie réunion, hors mois de juillet et d'août par les particuliers et associations (salle de repli, pic-nic lors de randonnée, etc...), tous les jours jusqu'à 19h00.

Voici les tarifs que la Commission Sports, Culture, loisirs et associations propose :

-gratuité pour les associations de Val d'Erdre-Auxence

-50 € la journée jusqu'à 19h00 pour les associations et particuliers hors Val d'Erdre-Auxence, uniquement en semaine.

-100 € la journée pour le samedi ou le dimanche

Il est proposé de fixer le montant de la caution à 250 € avec présentation de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

A noter que la caution de 250 € sera appliquée à partir de septembre 2019 à l'ensemble des salles municipales, en dehors de la salle de l'Argerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'émettre un avis favorable aux tarifs 2019 et des conditions de location de la salle du Petit Anjou
- D'émettre un avis favorable au montant de caution de 250 € applicable à partir de septembre 2019 à l'ensemble des salles municipales, en dehors de la salle de l'Argerie.

5^{ème} Commission Sports, Culture, loisirs, associations – Subvention supplémentaire ASVEA Basket

Madame Marie-Laure Guillas, adjointe à la Commission Sports, Culture, loisirs, associations explique que lors du Conseil Municipal du 29 février 2019, il a été décidé d'émettre un avis favorable à la subvention de 3 000 € à l'association ASVEA Basket. Cette dernière sollicite aujourd'hui une subvention supplémentaire de 700 €, sur présentation d'un devis pour l'achat de ballons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'émettre un avis favorable au versement d'une subvention supplémentaire à hauteur de 700 € à l'ASVEA Basket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Excusé
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	Excusée
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé
BRICAULT	Romuald	Excusé
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénald	Excusé
DOISNEAU	Mickaël	Excusé
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	
GATE	Marina	Excusée
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Excusé
LAMBERT	Bruno	A donné Pouvoir
LAMBERT	Luc	Excusé
LAUNAY	Cédric	Excusé
LE GOLVAN	Céline	Excusée
MATHA	Anita	Excusée
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	

MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	A donné Pouvoir
ORHON	Bertrand	Excusé
PARAGE	Chantal	
PAVION	Stéphanie	Excusée
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	A donné Pouvoir
PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	Excusé
ROLLAND	Yohann	A donné Pouvoir
VALE	Cédric	Excusé
VIAIRON	Marie-Anne	